

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

Ouverture de séance : 20 heures 30

Etaient présents : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BOUFLET épouse BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy FABRE épouse LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE à Monsieur Stéphane ROUSÉ et Monsieur Fabrice LAGOUANELLE à Monsieur Patrice PHILIPPE.

Monsieur Christophe BILOE est nommé secrétaire de séance.

Le procès- verbal du 4 juillet 2020 et celui du 10 juillet sont acceptés par le conseil municipal et mis à la signature.

Des remarques ayant été faites sur le procès -verbal du 13 juillet, Monsieur le maire indique qu'il sera rectifié à la suite des observations faites et repropoé à la signature lors de la prochaine réunion.

1 Vote du budget primitif de 2020

Le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses et recettes pour un montant total de 959 490.15€

Investissement dépenses et recettes pour un montant total de 314 509.06€

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2020 par 15 voix pour et 4 contre.

2 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Sachant que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; Et que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres, et l'autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le maire.

Il est proposé de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité **des membres présents** de fixer la composition du conseil d'administration ainsi qu'il suit :

- du maire de TERRES DE BORD, président de droit,
- de 4 élus au sein du conseil municipal de TERRES DE BORD,
- de 4 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein du département ou dans la commune et représentants des usagers.

3 Election des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale CCAS

Les articles R123-7 et suivants et L123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

La délibération du conseil municipal n° 25/2020 du 20 juillet 2020 fixe à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 19
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu : liste : LABICHE Nicole
ROUSÉ Stéphane
BAGLAN Claire
AUTECHAUD Fabrice 15 voix

liste : DESHAYES Maryannick
DE LA HAYE Hubert
SASSINE Marie-Claude
LECOMTE Thierry 4 voix

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

LABICHE Nicole
ROUSÉ Stéphane
BAGLAN Claire
DESHAYES Maryannick

Et les 4 membres nommés par le maire pour représenter les différentes associations

Madame Catherine AUBIN pour les handicapés
 Monsieur Gérard Désormeaux pour les anciens
 Madame Sandrine Jeannot pour l'organisme d'Insertion
 Monsieur Mansour Charikh pour l'UDAF

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire suspend la séance pour donner la parole au public.

Après avoir donné la parole au public, Monsieur le maire revient en séance.

Séance levée à 21 heures 15

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Patrice PHILIPPE, maire,	Nicole LABICHE 1 ^{ère} adjointe au maire	Jean-Félix WAWZRYNIAK 2 nd adjoint au maire
Marie-Josée DUË 3 ^{ème} adjointe au maire	Stéphane ROUSE 4 ^{ème} adjoint au maire	Claire BAGLAN 5 ^{ème} adjointe au maire
Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES	Jacques VIEL	Marianne JACQUES
Fabrice LAGOUANELLE (Absent)	Christophe BILOE	Orlane MAILLARD
Gipsy LACAILLE	Jean-Daniel LOMENEDE (Absent)	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		